



CHARTRE DU CLUB ASC SAINT-ERBLON FOOTBALL

A RENDRE OBLIGATOIREMENT COMPLÉTÉ ET SIGNÉ AVEC LA LICENCE.

TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA REJETÉ

Avis à tous les licenciés, futurs licenciés et parents de joueurs :

Le club ASC. ST-ERBLON Football est une association de loi 1901 qui vit de la participation de ses adhérents et qui entend défendre des valeurs morales et sportives. Nous vous remercions par avance de votre apport pour le club et du respect accordé à ces quelques règles simples de vie commune :

1 - Attitude et Fair-play :

Ambassadeurs du club, dirigeants, joueurs, accompagnateurs, parents, s'attachent à adopter un comportement responsable sur les terrains et au sein du club.

Toutes attitudes antisportives, sexistes, racistes, verbales ou physiques envers les adversaires, les arbitres, les entraîneurs, les spectateurs, sont à proscrire.

Il est demandé à chacun d'avoir une attitude de respect et d'écoute envers les divers responsables du club et envers les autres licenciés.

Toute violation de ces règles peut valoir une suspension temporaire ou définitive, sans remboursement de la cotisation. Les sanctions éventuelles seront établies par le bureau.

2 - Inscription au club :

Les adhérents s'engagent à respecter les statuts et la charte du club. S'engager à l'ASC. ST-ERBLON Football consiste à s'engager sportivement et financièrement. Aussi, le dépôt conjoint de la cotisation et du dossier permettant l'inscription est obligatoire pour pouvoir être licencié.

► Les cotisations :

le montant de la cotisation est valable pour la saison sportive de l'année.

Son montant est fixé, ci-dessous, en fonction de l'année de naissance de l'adhérent. Ce montant comprend les licences de 2016-2017. Une réduction sur le montant de leur cotisation est accordée à partir du 3^{ème} adhérent d'un même foyer.

Le club accepte les chèques vacances, les coupons sport et les chèques sport, et est adhérent au dispositif « Sortir » mis en place par Rennes Métropole. Pour toute information à propos de ces dispositifs, vous pouvez contacter Serge VALENTIN servalentin@wanadoo.fr

L'encaissement du chèque aura lieu mi-septembre. Vous pouvez cependant régler en plusieurs fois (les chèques devront TOUS être donnés avec le dossier), le 1^{er} prélèvement ayant lieu mi-septembre, les suivants selon entente.

Prix des licences pour la saison 2016 / 2017		
Catégories	Montant des cotisations	Nombre d'entraînements
SENIORS	100€	2 entraînements / semaine
U13-U15-U17-U19	80€	2 entraînements / semaine
U6 à U11- Féminines	75€	2 entraînements / semaine
3 ^{ème} enfant licencié	-10 %	Entraînement selon catégorie



► Informations concernant les assurances et le droit à l'image :

L'affiliation du club à la Fédération Française de football et l'adhésion du licencié au club permettent à chaque licencié de bénéficier automatiquement d'une assurance « Responsabilité civile » et « Recours et Défense pénale », dont le coût est inclus dans le prix de la licence.

Par contre, pour respecter le droit à la concurrence, les autres garanties ne sont pas comprises dans la souscription de la licence. Si vous souhaitez en bénéficier, n'hésitez pas à nous contacter.

Les différentes activités de l'ASC. ST-ERBLON Football pourront faire l'objet de communication par voie de presse ou autre (site internet, etc.). A cette fin il est demandé à chaque adhérent de bien vouloir consentir à la publication de son image.

3 - Entraînements et matchs :

Les horaires d'entraînement sont fixés en début de saison par le club.

Tous les joueurs doivent être munis d'une tenue et de chaussures adaptées et être prêts à jouer à l'heure prévue.

Les entraîneurs sont exclusivement **responsables des jeunes pendant ces horaires**. La prise en charge des enfants mineurs est effective dès lors que le contact s'est établi entre les parents et l'entraîneur, et prend fin dès l'arrêt de l'activité aux heures et lieux prévus. C'est pourquoi **il est demandé aux parents de vérifier la présence de l'entraîneur** sur le terrain.

Une présence assidue aux matchs et aux entraînements est demandée à chacun (sauf cas exceptionnel). En cas d'absence au match ou à l'entraînement, le joueur est tenu de prévenir son responsable d'équipe ou son entraîneur.

Dans l'intérêt commun, chaque adhérent doit également **respecter le matériel** et le règlement intérieur du club. Les dégradations éventuelles seront portées à la charge de l'adhérent fautif

En fin de séance, **il appartient à chaque joueur de ranger le matériel** avec les meilleures précautions.

Pendant les vacances scolaires, les séances d'entraînement pourront être **aménagées ou suspendues**.

Pour les matchs, la ponctualité des joueurs est nécessaire au bon fonctionnement de l'équipe. Chaque joueur **accepte** (ainsi que les parents pour les mineurs) de bonne volonté **de jouer dans le collectif choisi** par l'entraîneur.

Seuls les membres adhérents de l'ASC. ST-ERBLON Football peuvent pratiquer le football durant les créneaux horaires réservés à cet effet.

4 - Déplacements :

Pour les équipes jeunes, **les parents assurent les déplacements** des équipes à tour de rôle, suivant un planning remis par le responsable d'équipe.

Ces personnes doivent **vérifier la conformité** de leur assurance automobile auprès de leur organisme (transport de personnes à titre gratuit).

De plus, **la protection de l'intégrité physique des joueurs et des accompagnateurs passe par le respect du code de la route**.

En cas d'impossibilité, **ils s'arrangent avec une autre famille en permutant leur tour**.

Dans l'hypothèse où il n'y aurait **pas assez de véhicules** pour assurer le déplacement, celui-ci serait alors purement et simplement **annulé** privant les enfants de match.



5 - Participation à la vie du club :

Il est indispensable que chaque adhérent ou parent d'adhérent participe de manière active à la vie du club.

Ainsi, il est demandé de respecter l'éventuel planning des tâches, affiché aux vestiaires, ou de matchs, et/ou sur le site internet. Ces activités sont de l'ordre de l'arbitrage, du rangement et du nettoyage des vestiaires après-match.

En cas d'impossibilité, les adhérents ou les parents d'adhérents devront **permuter leur tour** avec un autre.

D'autre part, les parents sont invités à s'investir dans le club suivant leurs possibilités et leurs disponibilités.

L'investissement dans toutes les activités extra sportives telles que les soirées organisées par le club ou autres événements est très important.

Enfin, dans l'intérêt de tous, il ne faut pas hésiter à émettre des remarques, des conseils ou des idées qui pourraient faire avancer le club. L'équipe dirigeante reste à l'écoute tout au long de la saison.

A la fin de chaque saison sportive, tous les adhérents sont informés de l'**Assemblée Générale** 15 jours avant sa tenue (date, ordre du jour et lieu).

Chacun s'engage à faire le maximum pour y assister, afin de décider collectivement des orientations du club.

6 – Législation :

Le club **n'accepte aucun joueur sous l'emprise de l'alcool ou de stupéfiants**, ni lors des entraînements, ni lors des matchs.

Le respect de l'intégrité de la personne physique ou morale reste une obligation et une preuve de bonne citoyenneté.

L'ASC. ST-ERBLON Football se dégage de toute responsabilité en cas d'accident ou lors de détérioration de matériel si l'un des membres utilise d'autres installations sportives que celles destinées à la pratique du football.

L'ASC. ST-ERBLON Football décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol occasionnés dans les vestiaires ou les terrains.

7 - Manquement à ces obligations :

L'adhésion à cette charte est indispensable pour pouvoir valider sa licence.

En cas de manquement grave à ce règlement, des sanctions individuelles voire collectives pourront être adoptées par décision du bureau.

Chaque sanction sera notifiée par écrit au licencié concerné ou à son responsable légal.

Toute sanction pécuniaire infligée par la commission de discipline de la fédération sera supportée par l'adhérent mis en cause ; toutefois, le Bureau pourra se réunir, à la demande de ce dernier, pour examiner toute demande justifiée.

A le/...../.....
Signature (parent ou autorité légale si mineur) :



**Fiche individuelle de renseignements
Saison 2016 - 2017**

Merci de nous indiquer au moins un numéro de téléphone et une adresse mail (dans la mesure où vous en avez).
Ces informations ne sont destinées uniquement au club.

Nom : Prénom : Date de Naissance :
Adresse :
Code Postal : Ville :
Tél : Portable :
E-mail :@.....

Autorisation parentale de soins en cas d'accident (Pour les mineurs)

Je soussigné représentant(e) légal(e) de
l'enfant Autorise, par la présente, les responsables et/ou encadrants
du CLUB ASC ST-ERBLON FOOTBALL à prendre toutes les dispositions qu'ils jugeront utiles (soins,
hospitalisation, etc...), dans la limite de leurs compétences, dans le cadre d'un accident survenu lors des
entraînements ou des compétitions de la saison 20.. -20.

Merci de préciser les allergies et contre-indications éventuelles :

Signature(s)

Droit à l'Image

Dans le courant de l'année, nous pouvons être amenés à prendre des photos et/ou des vidéos de vos enfants
pendant les matches, les entraînements ou les diverses manifestations du club et éventuellement de les diffuser sur
le site, blog ou le groupe Facebook. Pour cela, il nous faut votre accord. Merci de bien vouloir remplir
l'autorisation ci-dessous

Mr et Mme, parents de
l'enfant.....

Autorisons la diffusion d'images de notre enfant sur le site du club.

Fait à Le
.....

Signature(s)

*La durée de validité de ce document est illimitée. Vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de
rectification et de suppression des données nominatives qui vous concernent (art.3 de la loi « Informatique et
Liberté » du 6 janvier 1978).*